



A retenir

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Deuxième traitement obligatoire du 17 au 27 juin.

OÏDIUM

Nouveaux symptômes sur feuilles et évolution sur grappes.
Période de forte sensibilité toujours en cours.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

2^{ème} génération en cours. Importants dépôts de pontes
notamment dans le Gard et l'Hérault.

XYLELLA FASTIDIOSA

Aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne
en Occitanie à ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été
rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce
multiplex, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus
d'informations en annexe ([focus Xylella Fastidiosa](#)).

PLUVIOMETRIE

Répartition des pluies – Cumul hebdomadaire du 12/06/2022 au 19/06/2022 - échelle du min au max (0 à 19 mm)

Source IFV

		12-juin	13-juin	14-juin	15-juin	16-juin	17-juin	18-juin	19-juin
AUDE	ALAIGNE	2,5	0	0,2	0	0	0	0	0
	CAZILHAC	0,7	0	0,1	0	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0,4	0	0	0	0	0
	LIMOUX	2,3	0	0,1	0	0	0	0	0
	NARBONNE	0	0	0,6	0	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0,2	0	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	0	0	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	5,1	0	0	0	0	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	0	0	0
	OLONZAC	0,6	0	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0,4	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	1,6	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0	0	0
	VALFLAUNES	0,4	0	0	0	0	0	0	0
PO	ESTAGEL	1,8	0,2	0	0	0	0	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0,7	0,4	1,7	0	0	0	0	0
	LLUPIA	3,5	0,2	0,4	0	0	0	0	0
	PIA	0	0,2	0	0	0	0	0	0
	RODES	5,2	0	2,4	0	0	0	0	0

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

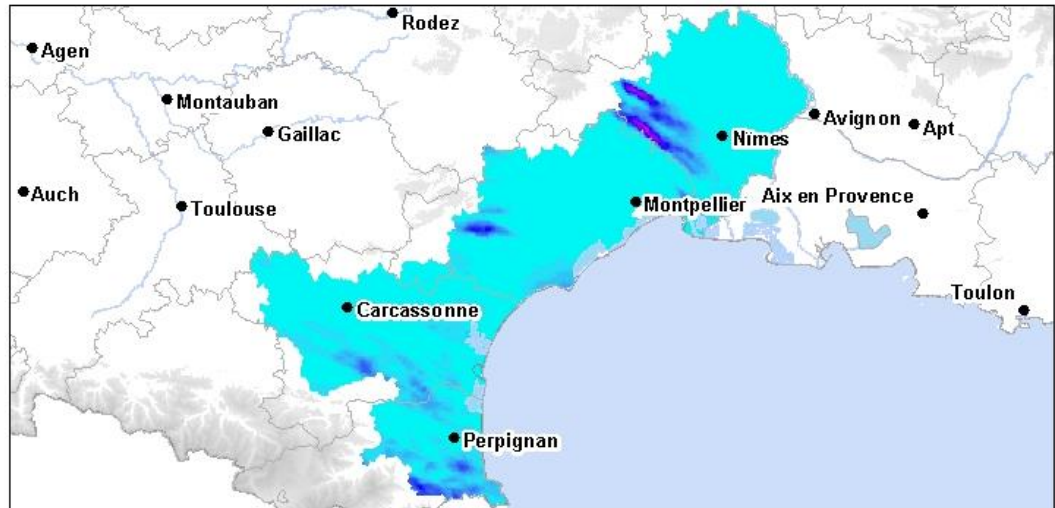
Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto
pilotee par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité



4220619:
mini=0.0mm - maxi=18.8mm

Valeur
Elevée : 20
Faible : 0

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « baies à taille de pois » (stade 31 ou BBCH 75),
- à « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77).

Le stade majoritairement observé est « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77).



« Fermeture de la grappe »
(stade 33 ou L ou BBCH 77)

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoideus titanus*)

• Éléments de biologie

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la **décoloration du feuillage** (*rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs*) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages ;
- le **dessèchement des rafles** avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries, qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes ;
- l'**aoûtement absent ou partiel**, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Des larves (L3 à L5) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont observées. Les 1^{ères} formes adultes sont notées dans l'Hérault.

Les symptômes de la maladie sont déjà bien visibles au vignoble.



Symptômes sur cépage blanc



Symptômes sur cépage rouge

Évaluation du risque : dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée. **Les dates du 2^{ème} traitement obligatoire sont fixées dans la période du 17 au 27 juin pour l'ensemble des départements.**

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide. Pour toute information sur la possibilité d'aménager cette lutte dans votre commune, contacter votre GDON.

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

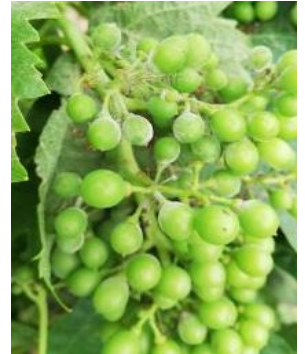
- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Des fortes contaminations sur les feuilles néoformées sont observées depuis une semaine environ sur des cépages de type Grenache et Carignan. Le niveau d'infestation des grappes augmente dans l'ensemble des secteurs du département, en fréquence et en intensité.

- × **Gard**

Cette semaine, une légère progression des symptômes sur baies est observée. Ils sont globalement épars sur cépages peu sensibles comme le Grenache et la Syrah. Les parcelles de cépages sensibles (Carignan et Chardonnay notamment), ou les parcelles en défaut de protection, peuvent présenter des symptômes plus marqués.



Symptômes d'oidium sur grappe

- × **Hérault**

Cette semaine, la maladie progresse encore avec :

- de nombreux repiquages sur jeunes feuilles dans tout type de parcelles ;
- une augmentation de la fréquence de grappes atteintes dans les parcelles où la maladie était déjà présente (cépage à drapeaux, parcelles sensibles). Dans la majorité des parcelles, les intensités d'attaque restent faibles.

Dans quelques situations, la maladie est désormais bien installée, jusqu'à 96 % des grappes présentant des symptômes.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les symptômes sur feuilles sont toujours bien présents avec une fréquence et une intensité qui progressent encore selon les parcelles.

On observe très facilement des symptômes sur grappes au vignoble. La fréquence et l'intensité peuvent être importantes sur certains cépages (surtout Carignan, Chardonnay, Grenaches et Muscat à petits grains...).

Evaluation du risque : cette semaine la maladie est en progression sur feuilles et grappes. La période de forte sensibilité est toujours en cours dans de nombreuses parcelles.

Les grappes demeurent extrêmement réceptives et cela au moins jusqu'au stade « fermeture complète de la grappe ». **Un examen exhaustif des grappes en cœur de souches est désormais indispensable.**

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol est toujours en cours sur la totalité du département avec des niveaux de prises faibles. Des pontes sont visibles sur l'ensemble des secteurs, avec parfois des dépassements du seuil de nuisibilité.

- × **Gard**

Dans les zones où le vol a commencé tôt, les piègeages et les dépôts de pontes de la 2^{ème} génération sont en baisse.

Localement, le vol est encore important et des dépôts de pontes fraîches sont notés, comme par exemple à Fournès, Vauvert ou Saint-Gervasy.

Des dépassements du seuil d'intervention sont observés. Les secteurs habituellement non sensibles peuvent être également concernés.

Les 1^{ères} perforations sont observées depuis la fin de la semaine dernière.

Surveillez attentivement vos parcelles.

- × **Hérault**

Le vol est généralisé en toutes zones, le nombre de capture diminue en zones précoces et moyennes.

En zones précoces, les 1^{ères} perforations et larves sont notées.

En zones moyennes, des pontes à tous stades et 1^{ers} œufs éclos sont observés dans de nombreuses situations.

En zones tardives, des œufs frais et en évolution sont observés.

Les seuils de nuisibilité sont souvent dépassés.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de la deuxième génération est toujours en cours dans le vignoble départemental.

Les 1^{ères} pontes sont observées sur les secteurs de la Haute Vallée de l'Agly, du Bas Conflent et des Fenouillèdes Vallée.

Les pontes sont toujours visibles sur les autres secteurs.



Eudémis : ponte fraîche



Eudémis : ponte au stade tête noire

Seuil de nuisibilité : 5 à 10 pontes viables pour 100 grappes observées.

- LOB (modélisation arrêtée au 19 juin)**

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du	Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du
Aude	Alaigne	14-juin	18-juin	24-juin	
	Carcassonne	05-juin	09-juin	15-juin	
	Leucate	06-juin	10-juin	15-juin	
	Lezignan	02-juin	06-juin	13-juin	
	Narbonne	04-juin	08-juin	14-juin	
Gard	Bagnols sur Cèze	30-mai	04-juin	09-juin	
	Bourdic	02-juin	07-juin	13-juin	
	Cardet	02-juin	06-juin	12-juin	
	Générac	01-juin	06-juin	12-juin	
	Sommières	30-mai	03-juin	10-juin	
	Tavel	02-juin	06-juin	12-juin	
	Vauvert	31-mai	05-juin	12-juin	
Hérault	Olonzac	31-mai	04-juin	11-juin	
	Laurens	04-juin	08-juin	14-juin	
	Prades sur Vernazobres	02-juin	06-juin	13-juin	
	Béziers	01-juin	05-juin	12-juin	
	Villemagne	09-juin	14-juin	20-juin	
	Marseillan	31-mai	04-juin	12-juin	
	Pouzolles	01-juin	05-juin	12-juin	
	Plaissan	29-mai	03-juin	09-juin	
	Saint Jean de Fos	29-mai	02-juin	09-juin	
	St Christol	30-mai	04-juin	10-juin	
	Frontignan	02-juin	07-juin	13-juin	
Valflaunès	03-juin	07-juin	14-juin		
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	26-mai	30-mai	06-juin	03-juil
	Perpignan	24-mai	28-mai	05-juin	02-juil
	Saint Paul de Fenouillet	10-juin	14-juin	20-juin	

Évaluation du risque : surveillez les pièges, les dépôts des pontes, et leurs stades d'évolution.

- Pyrale du Daphné (*Cryptoblabès gnidiela*)**

- × **Aude**

Les captures de papillons sont stables. Les prises restent modestes. Pour le moment les chenilles n'ont pas été repérées.

- × **Gard**

Les captures restent faibles voire en arrêt pour le moment.

Quelques rares larves continuent d'être observées dans les grappes.

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans certains pièges posés dans le Biterrois, les Hauts Coteaux, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais. Les effectifs restent faibles.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les papillons sont visibles dans les pièges du réseau. Les 1^{ères} larves sont observées dans le Cru Banyuls.

Evaluation du risque : le risque est en augmentation avec l'observation des 1^{ères} larves.

- **Pyrale** (*Sparganothis pilleriana*)

- × **Pyrénées-Orientales**

De nombreux papillons sont dénombrés dans les piégeages en place. Les pontes sont visibles sur les feuilles.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault**

Le vol de 2^{ème} génération est généralisé. Les effectifs de papillons dans les pièges augmentent cette semaine.

- ***Ephestia unicolorella***

- × **Hérault**

De rares papillons sont observés quelques pièges des Hauts Coteaux et de la Basse Vallée de l'Hérault.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Des nouveaux symptômes observés, la présence de sporulation est visible sur les jeunes feuilles dans des situations propices. Les cépages sensibles sont les plus impactés.

- × **Gard**

Depuis la semaine dernière, peu de nouveaux symptômes sont observés dans l'ensemble du département à l'exception du secteur des Sables où des repiquages sont notés. Des taches sont observées essentiellement sur les jeunes feuilles, leurs fréquences varient de quelques taches par parcelles à plus de 10 taches par cep notamment sur Grenache et Chardonnay.

Très localement, du rot brun est également noté.

- × **Hérault**

De rares nouveaux symptômes sur feuilles sont notés dans les unités agroclimatiques du Biterrois, de la Vallée de l'Orb, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.

La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste faible.

- × **Pyrénées-Orientales**

De nouveaux symptômes sur jeunes feuilles sont visibles dans le vignoble départemental, notamment Littoral, Cru Banyuls, Bas Conflent et Vallespir.

Les symptômes sur grappes sont rares.

Les orages annoncés pourront provoquer des foyers et des repiquages sur jeunes feuilles.

- **Données de la modélisation** (voir en Annexe pour les caractéristiques des modèles)

- × **Potentiel système** (modélisation arrêtée au 19 juin)

J = 20 juin	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé Mildiou	Le Risque modélisé est faible à très faible sur toute la région. Seuls quelques secteurs affichent un risque localement fort à très fort sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales (Sud de l'Aude et une Ouest des Pyrénées-Orientales) ainsi qu'autour de Bédarieux dans l'Hérault.	Le Risque modélisé est globalement stable à 7 jours sur la région. Seul le secteur Vallée de l'Orb et les hauts coteaux affichent un risque en augmentation sur la semaine à venir.
Contaminations	<p>De contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 juin sur : Plaine Nord Tech - 14 juin sur : Plaine Nord Tech, Bas Conflent, Hautes Corbières - 	<p>De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 juin sur : Limouxin, Hauts Coteaux, Minervois, Vallée de l'Orb - 22 juin sur : Cabardès, Corbières Occidentales, Hautes Corbières, Limouxin, Biterrois, Hauts Coteaux, Minervois, Vallée de l'Orb, Cru Banyuls - 23 juin sur : Limouxin, Hauts Coteaux, Vallée de l'Orb, Cru Banyuls, - 24 juin sur : Cabardès, Hautes Corbières, Limouxin, Hauts Coteaux, Vallée de l'Orb, Cru Banyuls, Fenouillèdes, Plaine Sud Tech - 25 juin sur : Cru Banyuls

Vert : rien à signaler

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations

× **Milstop (modélisation arrêtée au 19 juin)**

		Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 6 au 12 juin 2022, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 13 au 19 juin 2022 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 13 au 19 juin 2022	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 13 au 19 juin 2022, si présence de foyers primaires, à partir du :	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	20-juin	-	-	26-juin	+ 0,2	=
	Carcassonne	19-juin	-	-	26-juin	- 1,0	=
	Leucate	19-juin	-	-	26-juin	- 0,4	=
	Lézignan	19-juin	-	-	26-juin	- 0,9	=
	Narbonne	19-juin	-	-	26-juin	- 0,5	=
Gard	Bagnols sur Cèze	19-juin	-	-	-	- 3,8	=
	Bourdic	19-juin	-	-	-	- 2,3	=
	Cardet	19-juin	-	-	26-juin	- 2,0	=
	Générac	19-juin	-	-	26-juin	- 2,6	=
	Sommières	19-juin	-	-	26-juin	- 1,6	=
	Tavel	19-juin	-	-	-	- 1,7	=
	Vauvert	19-juin	-	-	26-juin	- 2,2	=
Hérault	Olonzac	19-juin	-	-	26-juin	- 1,1	=
	Laurens	19-juin	-	-	26-juin	- 1,2	=
	Prades sur Vernazobres	19-juin	-	-	26-juin	- 0,6	=
	Béziers	19-juin	-	-	26-juin	- 0,4	=
	Villemagne	19-juin	-	-	26-juin	- 1,2	=
	Marseillan	19-juin	-	-	26-juin	- 0,2	=
	Pouzolles	20-juin	-	-	26-juin	- 1,0	=
	Plaissan	19-juin	-	-	26-juin	- 0,2	=
	Saint Jean de Fos	19-juin	-	-	26-juin	- 0,6	=
	St Christol	19-juin	-	-	26-juin	- 1,3	=
	Frontignan	19-juin	-	-	26-juin	- 0,6	=
	Valflaunès	19-juin	-	-	26-juin	- 0,7	=
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	19-juin	-	-	26-juin	- 0,2	=
	Perpignan	19-juin	-	-	26-juin	- 1,3	=
	Saint Paul de Fenouillet	19-juin	-	-	26-juin	- 0,3	=

Evaluation du risque : La période de forte sensibilité à la maladie est encore en cours. La plante peut subir des dégâts jusqu'au début véraison. Toutefois, le risque sur baie régresse progressivement à partir de fermeture de grappe.

Attention aux épisodes orageux très localisés et aux humidités matinales, qui peuvent être sources de contaminations et de repiquages là où des symptômes sont présents.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Pas de nouveau symptôme observé dans le réseau d'observation.

Evaluation du risque : A cette période, les grappes restent réceptives à la maladie.

Surveillez les symptômes et leur évolution dans toutes les situations.

Méthodes prophylactiques : l'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou en les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.

MALADIE DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes (*formes lentes et apoplectiques*) de Black-Dead-Arm et/ou Esca sont localement visibles au vignoble.

Évaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

× Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont visibles au vignoble. Les populations sont en augmentation. Les 1^{ers} symptômes sont visibles au vignoble.

Évaluation du risque : A ce jour, le risque est en augmentation

COCHENILLES

× Aude

Quelques parcelles sur le secteur du Narbonnais présentent des cochenilles.

× Gard

Des larves de cochenilles lécanines et farineuses sont observées sur les organes verts sur les parcelles habituellement sensibles. Il est noté une recrudescence du ravageur notamment sur le Littoral.

Évaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Petit hanneton de la vigne (*Anomala vitis* Fabr.)

× Gard

La présence de ce ravageur est observée localement sur le secteur des Sables. Des dégâts, parfois importants sont notés sur feuilles.

Évaluation du risque : Il peut être important dans les parcelles infestées.



Petit hanneton de la vigne

ACCIDENTS CLIMATIQUES

• Echaudage

× Vignoble régional

Les températures élevées de la semaine dernière ont provoqué des symptômes d'échaudage sur les grappes les plus exposées. L'échaudage correspond à un « coup de soleil » qui entraîne une nécrose du grain puis un dessèchement.

Ne pas confondre avec les brûlures dues aux produits phytosanitaires (*aspect violacé*) ou des symptômes de black-rot sur baie (*présence de pycnides*).

Ces brûlures sont également observées : les symptômes sur feuilles et grappes se situent généralement côté Ouest ou Sud. Les vignes présentant le plus d'impacts sont peu vigoureuses.

- **Stress hydrique**

- × **Gard, Hérault**

Des symptômes sont visibles sur l'ensemble des départements dans les parcelles à faible réserve utile.

- **Incendie**

- × **Gard**

La semaine dernière, de nombreux départs de feux ont été notés dans le département. Des parcelles sont partiellement impactées.

- × **Hérault**

Sur la commune de Guzargues, un incendie a touché 3 ha de vignes le 17 juin 2022. Les dégâts sont en cours d'évaluation.

AUTRES OBSERVATIONS

- **Dégâts de sel**

- × **Gard**

Les dégâts de sel sont toujours observés dans les parcelles non irriguées.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, Société JEEM.

Focus sur *Xylella fastidiosa* rédigé par la DRAAF Occitanie

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de revente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula* spp.), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

Evaluation du risque : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, **il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex***, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce *fastidiosa* est identifiée comme une menace pour la vigne.

• Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Amanifar Shahrekord (Iran) Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie



Défaut d'aboutement – Photo ANSES

Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie

• Que faire en présence d'un foyer ?

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- **la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.**

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.

Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).

Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.



En cas de suspicion de foyer, contactez rapidement la DRAAF Occitanie.
Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>